

VIDE-GRENIERS ORGANISÉ PAR



54 Grande Rue
90300 VETRIGNE

Buvette et petite restauration
assurées toute la journée par les
organisateurs

Vous trouverez notre manifestation sur le site : www.vide-greniers.org

Bulletin d'inscription et chèque au nom du Comité des Fêtes de Vétrigne à transmettre **avant le 10 septembre 2025** (avec une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse pour envoi d'un reçu papier, ou une adresse email valide) à :

Comité des fêtes de Vétrigne
54 Grande Rue
90300 VETRIGNE

Pièces obligatoires à fournir :
Photocopie recto/verso de la carte d'identité

A noter que le bulletin d'inscription sera joint au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique



Vétrigne
TERRITOIRE de BELFORT



21 septembre 2025

Vide-greniers



**Place de la mairie de Vétrigne et
aux abords de la mairie,
de 8h à 17h**

Pour tout renseignement

Mme JOLY Karen
Tél : 06 52 53 54 30

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

ORGANISATION ET RÈGLEMENT

- Les emplacements sont numérotés et attribués, après paiement, en fonction de la taille des stands et à mesure des réservations.
- Les stands peuvent être mis en place à partir de 5h30 et doivent être mis en place au plus tard à 7h30. Passé ce délai, les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant jusqu'à 8 heures.
- Les exposants s'engagent à ne pas vendre de produits consommables sur place, tant liquide que solide. Ce vide-greniers est ouvert aux particuliers uniquement (pas de professionnels)
- Pour les particuliers, la vente dans les brocantes / vide-greniers reste ouverte de manière exceptionnelle, sous la condition qu'ils n'écoulent que des objets personnels usagés.
- **Les exposants doivent respecter les emplacements qui leur sont attribués (ainsi que les plantations environnantes) et les rendre dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.**
- La circulation des véhicules est interdite dans l'enceinte de la manifestation de 8 heures à 17 heures. Le site sera exclusivement piétonnier (vélos et trottinettes non autorisés). Les véhicules doivent être stationnés en dehors de l'enceinte de la manifestation.
- Les exposants sont tenus de présenter, à la demande des organisateurs, une pièce d'identité et la preuve qu'ils ont acquitté le montant de la location de leur emplacement (reçu).
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes entre les exposants ou professionnels et les services fiscaux ou la SACEM, ainsi qu'en cas de vol, d'accident ou détérioration du matériel exposé.
- Les emplacements (longueur au choix de l'exposant, 3€/m linéaire) font 2m de profondeur minimum. Un stand de 3m de profondeur pourra vous être attribué sur demande (à indiquer dans la case « remarques / souhaits ») en fonction des places disponibles.

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

TARIF

Emplacement : **3 euros le mètre linéaire**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Email :

Pièce d'identité N° :

Délivrée le/...../..... par

Nature du stand :

N° immatriculation du véhicule :

Remarques / Souhaits particuliers :

Je déclare sur l'honneur :

- *Ne pas être commerçant (e)*
- *Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)*
- *Non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)*

Ci-joints un chèque de euros*, en règlement de la réservation d'un emplacement de mètres, et les documents demandés au verso.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement et m'engage à le respecter.

Date et signature précédée de la mention
« Lu et approuvé » (dans l'encadré) :

(*) *Remboursable seulement
en cas d'annulation de la manifestation
par les organisateurs*

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique